

Contrat de « Pain »

Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan	L'Adhérent de l'AMAP
Emilie HECQUET	Nom :
12, rue de l'église	Adresse :
62270 LINZEUX	CP Localité
06 07 95 86 52	Téléphone :
Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail :

Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

<p>Le paysan s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des pains cuits au feu de bois à base de farine complète élaborés à la ferme. • Rencontrer les adhérents et les accueillir sur sa ferme au moins une fois par an. • Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés. 	<p>L'adhérent de l'AMAP s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfinancer la production. • Être solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. • Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences.
---	---

Calendrier

Lieu et horaire de livraison : les mardis, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison : Mai : 15/22/29. Juin : 5/12/19/26. Juillet : 3(double)/17/24/31.

Août : 7(double)/21/28. Septembre : 4/11/18/25. Octobre 2/9/16/23(double)

22 distributions dont 3 doubles soit 25 pains au total.

Choix du panier

Produit	Nbre pain /semaine	Prix pour un pain	Nbre de pain ETE	Total = Nbre de pain * prix * 25 (contrat été)
Pain complet nature 700g		3,50	25	
Pain complet graines de lin bio 600g		3.70	25	
Pain complet aux 3 graines bio 600g		3.90	25	
Pain complet aux noix bio 600g		4.10	25	
Pain surprise bio 600g		3.90	25	
Baguette nature 450g		2.50	25	
Baguette graines lin bio450g		2.70	25	
				TAL du contrat

Le pain surprise change chaque semaine ! Min 10% du poids total en graines ou autres tous bio (noix, sésame, chocolat, raisins secs, abricots, dattes, fruits confits,...

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement. **(3 chèques maximum)**

Date et Signatures

Fait à : _____ le _____ 2018

Le paysan	L'adhérent AMAP

Exemplaire paysan

Contrat de « Pain »

Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan	L'Adhérent de l'AMAP
Emilie HECQUET	Nom :
12, rue de l'église	Adresse :
62270 LINZEUX	CP Localité
06 07 95 86 52	Téléphone :
Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail :

Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

<p>Le paysan s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des pains cuits au feu de bois à base de farine complète élaborés à la ferme. • Rencontrer les adhérents et les accueillir sur sa ferme au moins une fois par an. • Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés. 	<p>L'adhérent de l'AMAP s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfinancer la production. • Être solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. • Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences.
---	---

Calendrier

Lieu et horaire de livraison : les mardis, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison : Mai : 15/22/29. Juin : 5/12/19/26. Juillet : 3(double)/17/24/31.

Août : 7(double)/21/28. Septembre : 4/11/18/25. Octobre 2/9/16/23(double)

22 distributions dont 3 doubles soit 25 pains au total.

Choix du panier

Produit	Nbre pain /semaine	Prix pour un pain	Nbre de pain ETE	Total = Nbre de pain * prix * 25 (contrat été)
Pain complet nature 700g		3,50	25	
Pain complet graines de lin bio 600g		3.70	25	
Pain complet aux 3 graines bio 600g		3.90	25	
Pain complet aux noix bio 600g		4.10	25	
Pain surprise bio 600g		3.90	25	
Baguette nature 450g		2.50	25	
Baguette graines lin bio450g		2.70	25	
				TAL du contrat

Le pain surprise change chaque semaine ! Min 10% du poids total en graines ou autres tous bio (noix, sésame, chocolat, raisins secs, abricots, dattes, fruits confits,...

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement. **(3 chèques maximum)**

Date et Signatures

Fait à : _____ le _____ 2018

Le paysan	L'adhérent AMAP